Résolution du CSE Extraordinaire du 14/10/2026 du Siège France Télévisions

Lors du CSE Extraordinaire, les élus du CSE Siège constatent que la direction maintient la suppression des vacations de maquillage affectés à France Info jusqu'au 6 septembre 2026. Cela impacte les conditions de travail et dégrade l'image de l'antenne, et met aussi en danger la santé des salariés ainsi leurs rémunérations.

Le CSE s'interroge sur la fin de non-recevoir à nos demandes :

- **Une maquilleuse jusqu'à la fin de l'antenne, à 23 h**, afin de garantir la cohérence visuelle tout au long de l'antenne, l'équité entre les journalistes et d'éviter toute forme de discrimination dans le traitement des intervenants.
- **Une maquilleuse en renfort l'après-midi**, pour faire face à la charge de travail, assurer une meilleure répartition des tâches et prévenir les risques de troubles musculosquelettiques (TMS) liés à une surcharge d'activité.
- Maquillage pour tous, sans discrimination, journaliste, chroniqueur, reporter, et invités quelle que soit leur titre.
- Egalité de traitement pour toutes les chaînes à France Télévisions.

Les élus demandent aux organisations syndicales de se saisir de la négociation avec la direction qui reste sourde et aveugle aux demandes exprimées des élus lors des débats du CSE extraordinaire de ce jour. L'approche constructive des élus du CSE Siège est refusée.

Paris, le 14 octobre 2026

Nombre de votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Les Organisations Syndicales CGC- FO – CFDT- CGT et SNJ s'associent